

VOS CORRESPONDANTS

**QUELLE QUE SOIT VOTRE DEMANDE, UN INTERLOCUTEUR
PRIVILÉGIÉ EST À VOTRE ÉCOUTE.**

► GMF

Pour toute information :

Isabelle NATIEZ

Tél : 01 41 40 54 69 - Fax : 01 41 40 54 81

Pour les dossiers sinistres uniquement :

Marc ETCHEBEST

Tél : 01 41 40 54 66 - Fax : 01 41 40 54 94

GMF - Département des Risques Spécifiques

148, rue Anatole France - 92597 LEVALLOIS-PERRET CEDEX

FIDELIA ASSISTANCE

27 Quai Carnot, BP 550 - 92212 SAINT-CLOUD Cedex

Par téléphone :

- de France Métropolitaine : 01 47 11 12 34

- de l'étranger : 33 1 47 11 12 34

Par télécopie (Fax) : 01 47 11 12 90 « GMF Sports, bonjour »

► FÉDÉRATION

Services :

Nadine ANDRYS - Bureau assurances

Tél : 01 79 86 34 90 - Fax : 01 79 86 34 84

Courriel : n.andrys@lafederationdefense.fr

Pascal RAVEAU - Directeur général

Tél : 01 79 86 34 82 - Fax : 01 79 86 34 84

Courriel : p.raveau@lafederationdefense.fr

SPÉCIAL CLUBS AFFILIÉS À LA FCD

CE QU'IL FAUT SAVOIR
POUR PRATIQUER
VOTRE PASSION
SANS RISQUE
AVEC GMF, ASSUREUR
ET PARTENAIRE DE LA FCD

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Le détail des garanties figure dans les Conditions Générales et Particulières de nos contrats.

LA SAUVEGARDE - Société anonyme d'assurance au capital de 38 313 200 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - B 612 007 674 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92597 Levallois-Perret Cedex. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92597 Levallois-Perret Cedex. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

SophieBerlitz.fr - Réf. 9238.7 - Mai 2018



QUELLE QUE SOIT VOTRE ACTIVITÉ, GMF PEUT ASSURER VOTRE CLUB ET LA SÉCURITÉ DE VOS ADHÉRENTS

CE QUE LE CONTRAT DE LA FÉDÉRATION ASSURE POUR VOTRE CLUB ET VOS ADHÉRENTS

RESPONSABILITÉ CIVILE

- Assurance du Club et des licenciés :**
- ▶ Pour toute activité et/ou compétition organisées dans le cadre de la FCD (sauf sports aériens et compétitions automobiles).
 - ▶ Pour toute manifestation organisée dans le cadre de la FCD regroupant au plus 5 000 participants.

CE QUE VOTRE CLUB PEUT FAIRE POUR COMPLÉTER L'ASSURANCE DE LA FÉDÉRATION

- ▶ Extension du contrat licence pour toute manifestation regroupant plus de 5 000 participants.

ASSISTANCE NEIGE

Pour les sports d'hiver, sur les pistes du monde entier (ski alpin sur piste ou hors piste, ski de fond ou artistique, monoski, raquettes, randonnées pédestres, patinage, surf, hockey sur glace, luge, skeleton, saut à ski, bobsleigh) :

- ▶ Assistance complète aux personnes (recherche, rapatriement, remboursement des frais médicaux).

ASSISTANCE DÉPLACEMENT

Pour tous vos déplacements et pendant les séjours organisés dans le cadre des activités du Club :

- ▶ Assistance complète aux personnes (recherche, rapatriement, remboursement des frais médicaux).
- ▶ Assurance des bagages - Consultez vos correspondants.

ASSURANCE LICENCE

ACCIDENTS CORPORELS

Assurance des licenciés :

- ▶ Pour toute activité organisée par votre Club.

- ▶ Mettre à la disposition de ses adhérents des formules de garanties complémentaires et facultatives.

ASSURANCE DES VÉHICULES

Pour les véhicules n'appartenant pas au Club :

- ▶ Assurance des véhicules mis à disposition du Club dans le cadre de ses activités. Pour être assuré, le véhicule doit impérativement être inscrit sur le registre des sorties du Club.

Pour les véhicules propriétés de votre Club (motos, karts, véhicules d'entretien) :

- ▶ Assurance adaptée dans le cadre de toutes vos activités sportives, artistiques ou culturelles, consultez vos correspondants.

MULTIRISQUES DES LOCAUX

(À assurer par le Club auprès de la GMF)

Pour les Clubs occupant les locaux et possédant du matériel et du mobilier :

- ▶ Assurance des locaux et de leur contenu contre l'incendie, les dégâts des eaux, le vol, les bris de glaces.
- ▶ Assurance de votre matériel lorsqu'il est transporté pour les besoins de vos activités.

MANDATAIRES SOCIAUX

- ▶ Responsabilité civile.
- ▶ Défense civile et pénale selon le contrat souscrit par la Fédération.

VOUS POUVEZ VOUS ASSURER DÈS MAINTENANT ! Pour souscrire, c'est très simple :

IL VOUS SUFFIT DE NOUS RETOURNER LA OU LES DEMANDE(S) D'ASSURANCE(S) DÛMENT COMPLÉTÉE(S) ET SIGNÉE(S).